

SÉLECTION INTERNATIONALE - LETTRES 2019
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm - 75005 PARIS

Épreuve orale de spécialité. Études classiques

L'exploitation rurale à Rome

En vous appuyant sur les trois textes ci-dessous, expliquez la conception du domaine propre aux agronomes à Rome, et quelle en est l'évolution entre la République et l'Empire. Vous tâcherez de formuler des conclusions personnelles faisant la synthèse des textes présentés et tâchant de les dépasser. En cas de besoin, vous pouvez citer d'autres textes écrits par d'autres auteurs.

Votre exposé oral durera 20 minutes. Pendant les 10 minutes restantes, les examinateurs vous poseront des questions complémentaires sur le sujet.

Texte 1 : le choix du domaine (Caton l'Ancien, *De agricultura*, 2)

Praedium quom parare cogitabis, sic in animo habeto: uti ne cupide emas neve opera tua parcas visere et ne satis habeas semel circumire; quotiens ibis, totiens magis placebit quod bonum erit. Vicini quo pacto niteant, id animum advertito: in bona regione bene nitere oportebit. Et uti eo introeas et circumspicias, uti inde exire possis. Uti bonum caelum habeat; ne calamitosum siet; solo bono, sua virtute valeat. Si poteris, sub radice montis siet, in meridiem spectet, loco salubri; operariorum copia siet, bonumque aquarium, oppidum validum prope siet; aut mare aut amnis, qua naves ambulant, aut via bona celerisque. Siet in his agris qui non saepe dominum mutant: qui in his agris praedia vendiderint, eos pigeat vendidisse. Uti bene aedificatum siet. Caveto alienam disciplinam temere contemnas. De domino bono bonoque aedificatore melius emetur. Ad villam cum venies, videto vasa torcula et dolia multane sient: ubi non erunt, scito pro ratione fructum esse. Instrumenti ne magni siet, loco bono siet. Videto quam minimi instrumenti sumptuosusque ager ne siet. Scito idem agrum quod hominem, quamvis quaestuosus siet, si sumptuosus erit, relinqui non multum. Praedium quod primum siet, si me rogabis, sic dicam: de omnibus agris optimoque loco iugera agri centum, vinea est prima, vel si vino multo est; secundo

Lorsque vous vous décidez à faire l'acquisition d'un domaine, gardez-vous de l'acheter à tout prix ; n'épargnez pas les visites, et ne vous contentez pas de l'explorer une fois. Plus vous le verrez, plus vous lui trouverez de charmes s'il est fertile. Examinez soigneusement les apparences extérieures des voisins ; elles sont brillantes dans une bonne contrée. Lorsque vous y entrez, ménagez-vous les moyens d'en sortir : choisissez un ciel serein, peu troublé par les tempêtes ; que le sol soit excellent, et renferme en lui-même toutes ses qualités. Autant que possible, il sera au pied d'une montagne, il regardera le midi ; la situation en sera saine ; il sera entouré d'une population laborieuse, auprès d'une eau salubre, non loin d'une ville populeuse, au bord d'une mer ou d'une rivière navigable et renommée.

Le domaine sera de ceux qui changent rarement de propriétaires, qu'on vend à regret, et qui possèdent des bâtiments commodes.

On recherchera pour prédécesseur un homme qui mette beaucoup de sagacité dans ses cultures et dans ses constructions. Quand vous ferez vos visites, portez votre attention sur le nombre des pressoirs et des futailles : s'ils sont en petit nombre, vous pouvez en conclure que le rendement est modique. Regardez moins la quantité que

<p><i>loco hortus irriguus; tertio salictum; quarto oletum; quinto pratum; sexto campus frumentarius; septimo silva caedua; octavo arbustum; nono glandaria silva.</i></p>	<p>l'arrangement convenable des attirails. Rejetez également la pénurie et le luxe dans le nombre des instruments. Souvenez-vous qu'un champ très productif, comme un homme prodigue, est ruineux, s'il occasionne un excès de dépense. Si vous me demandez quel est le meilleur domaine, je vous répondrai : Sur un domaine de cent arpents et bien situé, la vigne est la meilleure récolte, si elle est productive : je place ensuite un potager arrosable ; au troisième rang, une oseraie ; au quatrième, l'olivier ; au cinquième, une prairie ; au sixième, les céréales ; au septième, un taillis ; puis un verger, et enfin une forêt de chênes.</p>
--	---

Texte 2. Conseils pour l'achat d'un domaine (Columelle, L'agriculture, I, 3)

<p><i>Porcius quidem Cato censebat in emendo inspiciendoque agro praecipue duo esse consideranda: salubritatem caeli et ubertatem loci; quorum si alterum deesset, ac nihilo minus quis vellet incolere, mente esse captum, atque eum ad agnatos et gentiles deducendum. Neminem enim sanum debere facere sumptus in cultura sterilis soli; nec rursus pestilenti quamvis feracissimo pinguique agro dominum ad fructus pervenire. Nam ubi sit cum orco ratio ponenda, ibi non modo perceptionem fructuum, sed et vitam colonorum esse dubiam, vel potius mortem quaestu certiolem. Post haec duo principalia subiungebat illa non minus intuenda: viam et aquam et vicinum. Multum conferre agris iter commodum: primum, quod est maximum, ipsam praesentiam domini, qui libentius commeaturus sit, si vexationem viae non reformidet. Deinde ad invehenda et exportanda utensilia; quae res frugibus conditis auget pretium, et minuit impensas rerum invectarum; qui minoris apportentur eo, quo facili<ori> nisu perveniatur. Nec nihil esse etiam parvo vehi, si conductis iumentis iter facias, quod magis expedit quam tueri propria. Servos quoque qui secuturi patrem familias sint, non aegre</i></p>	<p>Porcius Caton était d'avis que, dans l'examen et l'achat d'une terre, il fallait principalement considérer deux choses : la salubrité de son exposition, et la fécondité du terrain ; et que si, un de ces avantages manquant, quelqu'un se présentait pour l'habiter, il était fou et méritait d'être mis sous la curatelle de ses parents. En effet, aucun homme d'un esprit sain ne fera de dépenses pour la culture d'un sol stérile, et n'espérera, dans une atmosphère pestilentielle, parvenir à jouir des fruits du terrain même le plus fécond : car où il faut disputer avec la mort, les récoltes sont aussi incertaines que la vie des cultivateurs, ou plutôt le trépas est plus assuré que les productions.</p> <p>Après ces deux considérations principales, Caton ajoutait qu'il fallait avoir presque autant égard aux chemins, à l'eau et au voisinage. Une communication commode avec le domaine présente de grands avantages : le premier, et il est fort important, est de faciliter la présence du maître, qui se rendra plus volontiers sur son bien, s'il n'a pas à redouter la difficulté du chemin ; les autres sont relatifs à l'apport et à l'exportation des instruments de culture : ce qui donne plus de autres sont relatifs à</p>
---	---

iter pedibus ingredi. De bonitate aquae ita omnibus clarum est, ut pluribus non sit disserendum. Quis enim dubitet eam maxime probatam haberi, sine qua nemo nostrum vel prosperae vel adversae valetudinis vitam prorogat? De vicini commodo non est quidem certum, quem nonnumquam mors aliaque nobiscum <diversae> causae mutant. Et ideo quidam respuunt Catonis sententiam: qui tamen multum videntur errare. Nam quemadmodum sapientis est fortuitos casus magno animo sustinere, ita dementis est ipsum sibi malam facere fortunam.

l'apport et à l'exportation des instruments de culture : ce qui donne plus de valeur aux articles produits et diminue la dépense de ce que l'on apporte, puisque le charriage est d'autant moins coûteux qu'on le fait avec de moindres efforts. En outre, on peut voyager à meilleur marché, surtout si l'on fait le voyage avec des animaux de louage, ce qui est plus avantageux que d'en entretenir à ses frais. Enfin les esclaves qui suivront le père de famille se fatigueront moins à faire le voyage à pied. Les avantages d'une eau de bonne qualité sont tellement incontestables, qu'il n'est pas besoin, à cet égard, d'une longue dissertation. Car qui doute qu'on ne doive considérer beaucoup une substance sans laquelle nul de nous ne prolonge sa vie, dans la bonne comme dans la mauvaise santé ?

Quant à l'avantage qu'on peut retirer des voisins, c'est une chose sur laquelle on ne saurait compter, puisque la mort et divers autres événements peuvent nous les enlever. Aussi certaines personnes rejettent l'opinion de Caton ; mais je crois qu'elles sont dans l'erreur : car, comme c'est le fait d'un homme sage de supporter avec courage les coups du sort, c'est de même l'action d'un fou de se rendre malheureux.

Texte 3. Regard sur les agronomes latins

Que les agronomes latins constituent l'une de nos sources les plus importantes pour toute étude du système esclavagiste dans le monde romain est un fait incontestable ; à trop attendre d'eux dans ce domaine on n'en risquerait pas moins d'être déçu, car, outre qu'ils se copient et par conséquent se répètent souvent les uns les autres, les renseignements qu'ils nous fournissent demeurent fragmentaires, et ne nous permettent pas de répondre à toutes les questions que nous pouvons nous poser. Par ailleurs, il est un point de méthode qu'il importe de ne pas perdre de vue lorsqu'on utilise ces écrivains, c'est que par définition ils nous présentent surtout l'économie rurale non pas telle qu'elle est à leur époque, mais telle qu'elle devrait être : leur but est en effet d'expliquer aux exploitants agricoles ce qu'ils ont intérêt à faire pour obtenir les meilleurs rendements — et il pouvait y avoir un très large décalage entre ces préceptes et la réalité. A la limite on pourrait même se demander si de la réalité les agronomes ne nous présentent pas une image inversée, dans la mesure où ce sur quoi ils croient devoir insister — et qui tient par conséquent la place la plus importante dans leurs

traités — a toutes chances d'être ce que les exploitants agricoles ne faisaient pas, car dans l'hypothèse contraire l'insistance eût été inutile ; ainsi lorsque nous constaterons, par exemple, que Columelle insiste beaucoup sur les récompenses qu'il faut accorder aux plus travailleurs des esclaves, et en revanche ne parle presque pas des châtiments qu'on doit infliger aux mauvais, il faudra nous garder d'en déduire que les esclaves de la familia rustica avaient d'une façon générale un sort relativement doux ; c'est en fait le contraire qui a des chances d'être vrai.

René Martin, « *Familia rustica* : les esclaves chez les agronomes latins », *Actes du colloque sur l'esclavage*, Besançon, 2-3 mai 1972, Besançon, 1974, p. 267-297, p. 267.
